

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	4 999	4 033	966		966	
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	137 850	74 052	63 798	40 749	23 049	56.56
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	15		
Prêts	799		799	799		
Autres immobilisations financières	9 846		9 846	9 846		
TOTAL I	153 509	78 085	75 424	51 409	24 015	46.71
Comptes de liaison						
TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CREANCES (3)						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances	84 630	27 552	57 078	37 063	20 015	54.00
Valeurs mobilières de placement	259 808		259 808	212 378	47 431	22.33
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	107 886		107 886	112 021	4 135	3.69
Charges constatées d'avance (3)	4 751		4 751	14 702	9 951	67.69
TOTAL III	457 075	27 552	429 523	376 164	53 359	14.19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	610 584	105 637	504 947	427 573	77 374	18.10

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2010 12	Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	12 196	12 196		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	118 519	104 906	13 613	12.98
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	120 313	48 363	71 950	148.77
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	43 114	63 114	20 000	31.69
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	22 230	11 000	11 230	102.09	
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	21 303		21 303		
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	337 674	239 579	98 096	40.95
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	9 706	9 956	250	2.51
	Provisions pour charges	27 000	20 700	6 300	30.43
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
	TOTAL III	36 706	30 656	6 050	19.74
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 462		1 462	
	Emprunts et dettes financières divers		36 894	36 894	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 865	20 224	13 359	66.05
	Dettes fiscales et sociales	92 725	84 752	7 973	9.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	29 514	15 468	14 046	90.81
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	TOTAL IV	130 566	157 338	26 772	17.02
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	504 947	427 573	77 374	18.10

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

130 566

157 338

1 462

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010 12	Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	1 004 602	916 937	87 665	9.56
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 004 602	916 937	87 665	9.56
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	44 296	16 989	27 307	160.73
Collectes				
Cotisations	160	140	20	14.29
Autres produits	0	369	369	99.99
TOTAL I	1 049 058	934 435	114 623	12.27
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	212 191	195 753	16 438	8.40
Impôts, taxes et versements assimilés	73 345	72 715	631	0.87
Salaires et traitements	442 471	426 934	15 537	3.64
Charges sociales	183 388	176 973	6 415	3.62
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 009	12 663	3 346	26.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 403		5 403	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 000	9 000		
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		867	867	100.00
TOTAL II	941 807	894 905	46 902	5.24
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	107 251	39 530	67 721	171.32
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2010	12 31/12/2009	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 167	1 502	335	22.30
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 427	8 307	5 880	70.78
TOTAL V	3 594	9 808	6 214	63.36
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 594	9 808	6 214	63.36
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	110 845	49 338	61 507	124.66
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	572	179	393	219.02
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 995	343	8 652	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	9 568	523	9 045	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	81	19	22.94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 417	1 417	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	100	1 498	1 398	93.32
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 468	975	10 443	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 062 219	944 766	117 454	12.43
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	941 907	896 403	45 504	5.08
SOLDE INTERMEDIAIRE	120 313	48 363	71 950	148.77
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	120 313	48 363	71 950	148.77

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Tableau de variation des fonds associatifs	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Autres immobilisations incorporelles	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Créances immobilisées	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	5
Evaluation des valeurs mobilières de placement	5
Disponibilités en Euros	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
Subventions d'équipement	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	6
Honoraires des commissaires aux comptes	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 504 946.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 049 058.06 Euros et dégageant un excédent de 120 312.73 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par :

- le Plan comptable des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux privés de l'instruction M22 (arrêté interministériel du 19 Décembre 2008) à l'exception des comptes et subdivisions,
- le Plan comptable des Associations et fondations (arrêté interministériel du 8 Avril 1999)
- le Plan comptable général 2005 pour les comptes non prévus aux nomenclatures et dispositions qui précèdent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Pour information, les fonds appartenants aux majeurs protégés, et gérés par l'association s'élevaient :

- au 31 Décembre 2007 à 8.686.230 €
- au 31 Décembre 2008 à 9.963.761 €
- au 31 Décembre 2009 à 12.722.328 €
- au 31 Décembre 2010 à 14.913.217 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 167	2 832
Installations générales agencements aménagements divers		60 936	18 774
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		47 631	18 419
	TOTAL	108 567	37 192
Autres titres immobilisés		15	
Prêts, autres immobilisations financières		10 645	
	TOTAL	10 660	
	TOTAL GENERAL	121 395	40 024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		4 999	4 999
Installations générales agencements aménagements divers			79 709	79 709
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 909	58 141	58 141
	TOTAL	7 909	137 850	137 850
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			10 645	10 645
	TOTAL		10 660	10 660
	TOTAL GENERAL	7 909	153 509	153 509

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 167	1 866	4 033
Installations générales agencements aménagements divers		38 375	7 902	46 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		29 443	6 241	27 775
	TOTAL	67 818	14 143	74 052
	TOTAL GENERAL	69 985	16 009	78 085

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 866			
Instal.générales agenc.aménag.divers		7 902			
Matériel de bureau informatique mobilier		6 241			
	TOTAL	14 143			
	TOTAL GENERAL	16 009			

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 196				12 196
Réserves :					
Réserves d'investissement	17 750	23 000		17 750	23 000
Réserves de compensation	59 753				59 753
Réserves de trésorerie	27 403	8 363		0	35 765
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 363	48 363	120 313	0	120 313
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	63 114			20 000	43 114
Résultats sous contrôle de tiers	11 000	17 000		5 770	22 230
Subventions d'investissement			24 750	3 447	21 303
Provisions réglementées					
TOTAL I	239 579		145 063	46 967	337 674

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	20 700	9 000	2 700		27 000
Autres provisions pour risques et charges	9 956		250		9 706
TOTAL	30 656	9 000	2 950		36 706

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	37 852	5 403	15 702		27 552
TOTAL	37 852	5 403	15 702		27 552
TOTAL GENERAL	68 508	14 403	18 652		64 258
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 403	18 652		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	799		799
Autres immobilisations financières	9 846	0	9 846
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 062	13 062	
Débiteurs divers	71 568	71 568	
Charges constatées d'avance	4 751	4 751	
TOTAL	100 027	89 382	10 645

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 462	1 462		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 865	6 865		
Personnel et comptes rattachés	39 243	39 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 482	53 482		
Autres dettes	29 514	29 514		
TOTAL	130 566	130 566		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel C5 WIN	732	33.33
Licences TWIN	1 435	33.33
Licences OPEN + OFFICE	2 832	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	67 343
Total	67 343

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	49 489
Autres dettes	24 480
Total	73 969

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 751
Total	4 751

Subventions d'équipement

Les subventions reçues des organismes financiers ou autres ont été comptabilisées, en intégralité, au compte "13" qui concerne les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

La rémunération totale des 3 plus hauts dirigeants bénévoles et salariés prévue à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 Mai 2006, conduisant indirectement à donner une rémunération individuelle, n'est pas mentionnée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.265 euros et correspond uniquement aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif soumis aux autorités de tarification :

Résultat comptable 2010 = 120.313 €

Résultat administratif 2010 = 120.313 €

A S S I M

(ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS)

Association Tutélaire régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :

Bât. A - Espace Icardo
234, Route de Grenoble
06200 NICE

EXERCICE 2010

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011

A S S I M

(ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS)

Association Tutélaire régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :

Bât. A - Espace Icardo - 234, Route de Grenoble - 06200 NICE

EXERCICE 2010

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre Rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ASSIM, tels qu'ils sont joints au présent Rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 22 avril 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point décrit page 5 de l'Annexe aux comptes annuels relatif aux "Subventions d'équipement".

2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'Annexe des Comptes annuels en page 5, dans son paragraphe "Subventions d'équipement", expose la méthode comptable relative aux subventions d'équipement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce Rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport dans le Rapport Financier et dans les documents adressés aux Adhérents de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

* * *

Fait à Nice, le 23 mai 2011

CABINET Claudine REBUFFEL & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence



Claudine REBUFFEL

A S S I M

(ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS)

Association Tutélaire régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :

Bât. A - Espace Icardo
234, Route de Grenoble
06200 NICE

EXERCICE 2010

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les Conventions réglementées

Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011

ASSIM

(ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS)

Association Tutélaire régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :

Bât. A - Espace Icardo - 234, Route de Grenoble - 06200 NICE

EXERCICE 2010

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les Conventions réglementées

Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Association en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

* * *

Fait à Nice, le 23 mai 2011

CABINET Claudine REBUFFEL & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence


Claudine REBUFFEL